

MONNA (Jean Joseph de La Pescadoure), dénombrement, Archives départementales de la Haute-Garonne, cote C 3024, M 15, M 1-25, M 15, PH/COM/GB/20150330.

Du 30 x^{bre} 1778 -

Requette de soit montré pour
M Monna de Lapescadoure
ayné bourgeois de Beaumont
de Lézat
Contre M le procureur du
roy

Vincent

M. 15.

--

A Nosseigneurs les présidents
tresoriers generaux chevaliers
et grands voyers de france au
bureau des finances et domaine
de la generalité de Toulouse
Supplie humblement le sieur Jean Joseph
Monna de Lapescadoure ayné bourgeois de
Beaumont de Lézat disant qua suite de l'hommage
que le supp(lian)^t a rendu au roy devant le bureau
le 24^e juillet 1776 il auroit fait faire la remise de
son aveu et denombrement en datte du 24^e aoust 1776 -
pour raison d'un huitieme de portion de justice haute
moyenne et basse de Beaumont de Lézat le supp(lian)^t
désireroit faire publier devant la porte de l'eglise
parroissiale dud(it) Beaumont de Lézat pendant
trois dimanches consécutifs a l()issue de la messe
de paroisse le peuble sortant d'icelle son aveu et
denombrement pour être ensuite publié pendant
trois audiances les plaids tenant au senechal de
cette ville a ces causes plaira a vos grasses
nosseigneurs donner acte au supp(lian)^t de la remise
de son aveu et denombrement et en ordonner
les publications en la forme et maniere accoutumée
et faire bien

Vincens

Soit montré au procureur du
roy ce 30 x^{bre} 1778
// Foulquier
Le pro(cureu)^r du roy vu la presente requette

--

... n()empeche que le denombrement
dont s()agit ne()soit lu publie affiche par

tout ou besoin sera en la forme et maniere
accoutumee fait au parquet le 30^{xbre} 1778.

/../ L... /../ le P. D. R :

--

C'est l'aveu et denombr
-ement que je Jean Joseph Monna
de La Pescadoure ayné bourgeois
citoyen de Beaumont de
Lezat met et baille
devant vous nos seigneurs
les presidents tresoriers
generaux chevaliers et
grands voyers de France
au bureau de la Generalite

--

de Toulouse pour raison
d'un huitieme de portion
de justice haute moyenne
et basse dudit lieu de
Beaumont de Lezat
scitué dans le diocese et
senechaussée de Toulouse
a moy advenue par
l'acquisition que j'en ay fait
de M(aîtr)e Carriere avocat
au Parlement par acte

--

retenu par M(aîtr)e Monna
notaire royal de Toulouse
le vingt trois fevrier mil
sept cent soixante seize
ensaisiné et controllé
au bureau du receveur
general des Domaines
le vingt cinq juillet dernier
la d(i)^{te} portion de justice
consistant -

--

en un huitieme de portion
de justice les vingt quatre
faisant le tout, sur
l'entiere seigneurie du
lieu de Beaumont de
Lezat avec la portion de
directe et censives attachées

a ce huitieme de portion
de justice sur la directe
appellée de Ribonnet

--

les douse portions
faisant le tout, avec
les prelations et autres
droits et devoirs seigneuriaux
attachés et dependants
tant de la justice que de
la directe

J'ay droit de créer
conjointement avec les
autres coseigneurs juge
procureur juridictionnel
greffier bayle et

--

autres officiers pour
l'exercice et administration
de lad(i)^{te} justice, droit de
banc a l'eglise, de litre
et tous autres droits
utiles et honorifiques
qui dependent de lad(i)^{te}
portion de justice, et de
la portion de directe
appellée de Ribonnet

--

a raison de la laquelle
dite portion de justice et
de la portion de directe
de Ribonnet et des
droits inherents cy
dessus denombés, j'ay
rendu hommage au
roy mon souverain
seigneur le vingt quatre
juillet mil sept cent soixante
seize

--

lequel present aveu et
denombrement je soussigné
certifie veritable, sauf
le plus ou moins,
prometant s'il venoit
quelque autre chose a ma

connoissance d'en faire
ma declaration a sa
Majesté, ou a ses officiers,
declarant aussy qu'au cas

--

j'eusse obmis de
comprendre dans le
present denombrement
aucuns biens et droits
autres que ceux qui y
sont exprimés cella
ne puisse me nuire, ny
prejudicier, en foy de
quoy ay attesté le present
aveu et denombrement
de mon seing ordinaire

--

et y ay apposé le cachet
de mes armes, a Toulouse
le vingt quatrieme jour
du mois d'aout mil sept
cent soixante seize

Monna ayné,
dénombrant

Con(tro)^{lle} a Toulouse le 30 x^{bre} 1778 recu huit
livres trente sols Delfau signé.